

22 mai 2023

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables (PADD)

SCOT
SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

Débat sur le PADD en Conseil Communautaire

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCOT
SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

PREAMBULE

Article L.141-4 du code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

LA CARA, UN TERRITOIRE QUI AFFIRME SA POSITION 5

Au sein de la Nouvelle-Aquitaine par des alliances interterritoriales.....	5
En s'appuyant sur sa géographie littorale et rétro-littorale.....	7
En se distinguant des autres territoires littoraux de la façade ouest atlantique.....	8

1. LA CARA, UN TERRITOIRE VIVANT ET ACCUEILLANT A TOUT AGE 8

1.1. Accueillir 10000 habitants d'ici 2040 : un accroissement modéré en accord avec les capacités d'accueil du territoire et la préservation du cadre de vie.....	8
1.2. Conforter la structuration urbaine du territoire en renforçant les complémentarités et solidarités territoriales et la vitalité de toutes les communes... ..	11
1.3. ... pour répondre aux attentes des habitants.....	13

2. LA CARA, UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET RAYONNANT 18

2.1. Valoriser les atouts du territoire pour l'accueil des salariés et conforter la CARA comme acteur majeur auprès des porteurs de projet.....	18
2.2. Favoriser le maillage du développement économique dans le cadre d'une sobriété foncière et accompagner la montée en qualité des zones d'activités.....	19
2.3. Accompagner les transitions de l'économie touristique et présentielle traditionnellement motrice de la dynamique territoriale.....	20
2.4. Diversifier l'économie en soutenant le développement durable et l'innovation et en favorisant la croissance des filières productives.....	21
2.5. Accompagner l'intégration du nouveau modèle commercial.....	25

3. LA CARA, UN TERRITOIRE RESPONSABLE ENVERS LES GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES 26

3.1. Se développer en prenant en compte les ressources naturelles du territoire.....	26
3.2. Préserver et mettre en valeur la biodiversité.....	27
3.3. Préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial.....	29
3.4. Renforcer les actions en faveur de la transition énergétique, en route vers un territoire bas carbone et une trajectoire zéro déchets.....	30
3.5. Limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques et aux conséquences de l'évolution du trait de côte.....	32

L'Ambition du territoire est de gérer son attractivité résidentielle permanente et de conforter son attractivité économique de façon à favoriser un rééquilibrage démographique et territorial tout en préservant et valorisant le cadre de vie de qualité qu'offre la CARA.

Cela passera d'abord par l'affirmation de sa position à tout niveau.

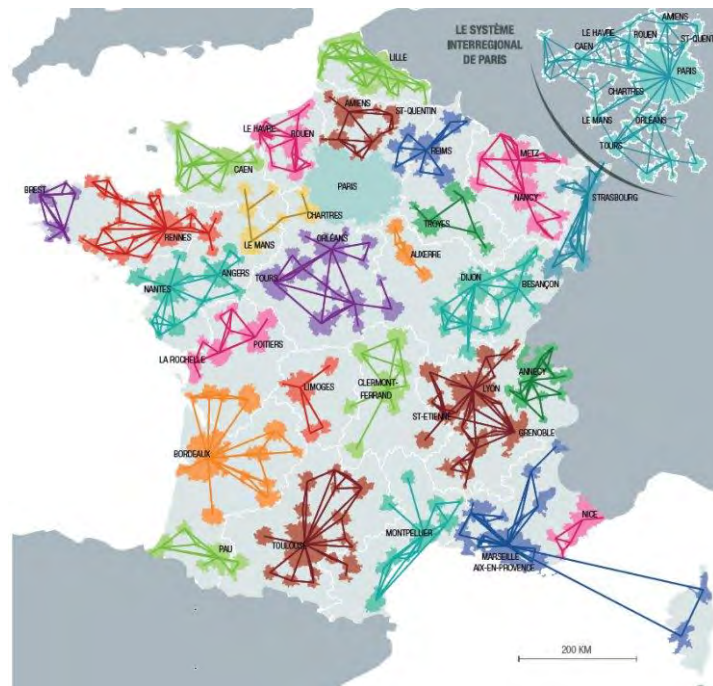
LA CARA, UN TERRITOIRE QUI AFFIRME SA POSITION

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a pour ambition, au travers son Schéma de Cohérence Territoriale, de fédérer son territoire autour de leviers stratégiques qui font ses spécificités Elle entend ainsi, dans une logique d'attractivité territoriale :

- Développer sa position et sa visibilité dans l'armature territoriale néo-aquitaine (en lien avec le SRADDET), en s'appuyant sur les coopérations qu'elle développe en interne (entre ses communes et syndicats travaillant sur le territoire de la CARA) et en externe (entre EPCI et syndicats intercommunaux) ;
- Développer son potentiel littoral et rétro-littoral, riche de ses deux estuaires et de ses trois façades maritimes, qui en font un territoire au potentiel maritime fédérateur, pour en faire des attraits tant économiques que écologiques, dans le respect des principes du développement durable ;
- S'appuyer sur ses singularités, et plus particulièrement sa diversité de paysages et d'économies pour se distinguer des autres territoires littoraux et en faire un étendard.

Au sein de la Nouvelle-Aquitaine par des alliances interterritoriales

Les coopérations entre collectivités et avec les partenaires institutionnels sont essentielles pour révéler le potentiel des agglomérations de taille intermédiaire comme la CARA.



Pour cela, il faut engager des alliances et des coopérations favorisant le dialogue entre les territoires et la Nouvelle-Aquitaine, afin de peser dans les stratégies, schémas et contractualisations régionales et favoriser le portage d'actions communes dans des réseaux d'agglomérations et /ou avec les métropoles voisines, ainsi qu'avec les espaces ruraux à proximité.

La communauté d'agglomération Royan Atlantique souhaite :

- S'engager dans une démarche de préfiguration d'un parc naturel régional avec la Communauté de communes de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et dans une coopération, dénommée « Val de Charente Océan », avec les agglomérations de Saintes, Cognac et Angoulême autour des problématiques des mobilités et des infrastructures (création d'une entente intercommunautaire courant 2018 afin d'élargir les réflexions à d'autres thématiques : habitat et cadre de vie, économie touristique...);
- Adhérer à des organismes tels le groupement d'intérêt public (GIP) Littoral Aquitain (mise en valeur, aménagement et protection du littoral) ;
- Travailler avec nos voisins de la Pointe Médocaine avec qui nous partageons des enjeux similaires liés aux territoires littoraux et touristiques mais également de désenclavement et d'accès aux services, notamment en poursuivant l'amélioration de la liaison maritime entre Royan et Le Verdon-sur-Mer et en valorisant la Vélodyssée.

- Mettre en perspective le développement économique, la formation, l'orientation et l'emploi car l'innovation est facilitée par des échanges fluides entre territoires, entreprises, universités et recherche ;
- Tirer profit de l'image et notoriété internationale véhiculées :
 - par le département de la Charente-Maritime,
 - par la métropole de Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine.

En s'appuyant sur sa géographie littorale et rétro-littorale

L'activité littorale et rétro-littorale joue un rôle majeur dans l'économie locale et l'identité du territoire, sur l'estuaire de la Gironde comme sur la Seudre. Où que l'on se situe sur le territoire de la CARA, l'eau (marais, estuaires, océan), salée comme douce, n'est jamais bien loin. Et la luminosité qui règne sur le territoire de la CARA est reconnu tant à l'extérieur que par les habitants du territoire, comme un véritable marqueur de cette géographie estuarienne.

La CARA compte des activités portuaires variées qui génèrent directement et indirectement des retombées importantes : la pêche (notamment le port de Royan avec sa criée, le port de débarquement de Mortagne-sur-Gironde et les ports des estuaires de la Gironde et de la Seudre), la plaisance avec de nombreux ports et mouillages qui accueillent plus de 2 500 bateaux et en complémentarité de commerce (trafic du Grand Port Maritime de Bordeaux) et d'activités extractives (à Barzan).

La communauté d'agglomération Royan Atlantique envisage de développer son environnement portuaire et :

- Optimiser les capacités des ports et mouillages existants tout en garantissant la limitation des atteintes à l'environnement littoral et au milieu aquatique pour faire face à la saturation des sites d'accueil portuaires (notamment pour la plaisance) ;
- Développer un tourisme fluvial sur l'estuaire de la Gironde.

La CARA se caractérise par des paysages façonnés par l'eau et modelée par ses forêts et plaines alluviales, support d'activités touristiques mais également agricoles et viticoles, et support du cadre de vie. Ces paysages révèlent tant des enjeux économiques que écologiques, les deux étant étroitement interdépendants sur le territoire de la CARA. Il est donc essentiel pour le territoire communautaire de :

- Préserver ses ressources naturelles, en eau et en sols, qui sont le support des activités économiques, environnementales et sociales du territoire ;
- Prendre soin de ses paysages qui font le cadre de vie des habitants de la CARA et l'attrait de ce territoire pour ses visiteurs, et qui se révèlent aux yeux de tous sous l'effet de la luminosité qui règne entre ces deux estuaires.

En se distinguant des autres territoires littoraux de la façade ouest atlantique

Le territoire de la CARA, divers à bien des égards, a les moyens de se positionner de manière singulière en s'appuyant sur les spécificités géographiques, patrimoniales, sociales et environnementales révélées en amont.

Pour mettre en avant ses singularités, la démarche de marketing territorial engagée en 2021 permettra de fédérer autour de ces singularités et de mettre en avant des leviers pour développer sa notoriété à partir d'une image positive basée sur les marqueurs géographiques du territoire.

Plus spécifiquement, le déploiement de la marque territoriale engagée en 2021, en s'appuyant sur ces leviers, et en rassemblant et en fédérant partenaires et acteurs locaux sous une même bannière, va permettre de :

- Conforter une position privilégiée en termes d'économie touristique ;
- Développer l'attractivité et la richesse du littoral et du rétro-littoral ;
- Promouvoir la richesse environnementale et les atouts naturels diversifiés du territoire et les utiliser comme leviers d'attractivité.

1. LA CARA, UN TERRITOIRE VIVANT ET ACCUEILLANT A TOUT AGE

Transition démographique, répondre aux besoins autrement

1.1. Accueillir 10000 habitants d'ici 2040 : un accroissement modéré en accord avec les capacités d'accueil du territoire et la préservation du cadre de vie

1.1.1. Maitriser l'attractivité du territoire

L'ambition de la CARA est de continuer à être attractive mais de **mieux gérer cette attractivité de manière à permettre un renouvellement de population et d'initier un rééquilibrage démographique, pour tendre à long terme vers le rajeunissement du territoire**. L'objectif est de faire de la CARA **un territoire vivant toute l'année**.

En effet, depuis l'après-guerre le territoire de la CARA est un territoire d'accueil. Cette attractivité repose exclusivement sur l'installation de nouveaux ménages, le plus souvent en pré-retraite ou retraite ; ce qui accentue le vieillissement du territoire. Ainsi, le territoire a connu de forts taux d'accroissement annuels de population, jusqu'à +1,4% en moyenne par an entre 1999 et 2008. Aujourd'hui le rythme de la croissance diminue mais reste

légèrement supérieur à la moyenne nationale avec +0,5% de croissance annuelle moyenne entre 2013 et 2019, période pourtant marquée par une crise peu favorable au développement. **Le territoire entend se maintenir dans cette dynamique démographique en visant une croissance légèrement supérieure pour les 20 ans à venir avec un taux d'accroissement annuel moyen de + 0,55%**. Cette trajectoire se base sur le maintien d'un solde migratoire positif et un rééquilibrage sur le très long terme du solde naturel avec l'accueil de plus en plus de jeunes actifs et jeunes ménages.

Cela porterait la **population de la CARA en 2040 à environ 93800 habitants**.

Pour être en mesure d'accueillir ces nouveaux habitants, il serait nécessaire de **renforcer l'offre en logement d'environ 10200 logements, dont environ 9000 en création**. Cette trajectoire doit permettre d'enrayer à long terme la diminution du nombre de personnes par ménages, tendre vers une meilleure utilisation du bâti existant et vers un rééquilibrage résidences principales/résidences secondaires, différencié sur le territoire en fonction des enjeux liés au tourisme.

Cet objectif de diversification et rajeunissement des ménages accueillis sur le territoire n'est pas une nouveauté. Il s'agit de se donner les outils pour y aboutir même si cela est un objectif à long terme. Il ne pourra être atteint sans une politique de renforcement du système socio-économique locale ainsi qu'en s'appuyant et en restant en accord avec le cadre de vie qu'offre le territoire et qui en fait un territoire attrayant de renommée nationale et internationale.

1.1.2. Des objectifs de développement maîtrisés adaptés aux enjeux environnementaux et paysagers, initiateurs d'une façon plus qualitative d'aménager le territoire

L'accueil de cette nouvelle population doit se faire en préservant les richesses environnementales et paysagères spécifiques et diversifiées du territoire de la CARA, en adéquation avec ses ressources naturelles et en prenant en compte les risques et nuisances inhérents.

La stratégie première pour répondre à cet objectif est de **favoriser une sobriété foncière** afin de limiter le développement de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette réduction de la consommation foncière s'impose aux territoires à enjeux de résiliences que sont les littoraux de façon renforcée afin d'anticiper les objectifs nationaux et régionaux de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050.

La consommation d'espace de référence du SCoT sur 2010-2020 (10 ans) est de 457ha, soit un rythme moyen de 46 ha/an.

Il s'agit alors sur 2020-2040 (20 ans) de limiter drastiquement, en compatibilité avec les objectifs du SRADDET Nouvelle Aquitaine en cours de révision, la consommation d'espace

naturels, agricoles et forestiers, pour l'ensemble des nouvelles urbanisations (habitat, activités économiques, équipements, infrastructures...) afin de :

- Sur la 1^{ère} décennie 2020-2030 : réduire de plus de 50% la consommation des ENAF par rapport aux dix années précédentes de référence ¹ ;
- Sur la 2^{ème} décennie 2030-2040 : poursuivre la décélération du rythme de l'urbanisation. Le rythme de réduction de l'artificialisation sera accéléré pour tendre vers le ZAN promu par la loi Climat et Résilience. Cet objectif sera précisé lors du bilan du SCOT dans 6 ans en fonction de l'évolution réglementaire ².

Pour atteindre cet objectif tout en continuant d'être attractif notamment pour les jeunes ménages, **un travail qualitatif pour sécuriser et valoriser le cadre de vie sera soutenu par la collectivité en :**

- Conciliant développement urbain avec la trame verte, bleue et noire (corridor écologique caractérisé par une certaine obscurité) du territoire, la capacité des ressources et les risques et nuisances connus.
- Priorisant le développement urbain dans les centres-bourgs/centres-villes et en continuité avec ces derniers afin de limiter l'étalement urbain, de conserver ou retrouver la vitalité des centres et de préserver la qualité des paysages.
- Optimisant les usages du foncier principalement à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes ou en continuité : densification/intensification tout en restant en accord avec les caractéristiques locales variées, reconversion de friches, requalification de secteurs urbains, réinvestissement du bâti vacant...
- Encourageant la qualité des aménagements et un urbanisme favorable à la santé : favoriser la nature en ville, la végétalisation des espaces publics, créer et pérenniser les espaces verts, surveiller la présence d'îlots de chaleur, veiller aux choix de matériaux d'aménagement, notamment facilitant l'infiltration des eaux, développer des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement...
- Veillant à la qualité des entrées de ville et à une bonne gestion des lisières urbaines. Il s'agit :
 - d'harmoniser l'affichage et l'organisation spatiale (ex : implantation des constructions, panneaux publicitaires, clôtures...) des secteurs d'habitat ou d'activités économiques des entrées de ville en affirmant le passage d'un caractère routier à un caractère urbain ;

¹ Objectif qui sera ajusté en fonction de l'évolution la modification en cours du SRADDET Nouvelle Aquitaine.

² A la date de rédaction du présent document, la Loi Climat et Résilience fixe une trajectoire vers le zéro artificialisation nette à horizon 2050, à minima à l'échelle de la France métropolitaine et de chacune de ses régions.

- traiter et aménager les traversées des bourgs comme lieux de vie pour sortir de la logique routière et permettre de révéler les qualités paysagères des bourgs ;
- améliorer l'accessibilité des zones commerciales et économiques : bien que l'automobile reste aujourd'hui le mode privilégié par les usagers de ces zones, il importe d'améliorer leur desserte en transports en commun et de promouvoir l'accessibilité en mode doux ;
- favoriser l'intégration paysagère des constructions et travailler les transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles et naturels.

1.2. Conforter la structuration urbaine du territoire en renforçant les complémentarités et solidarités territoriales et la vitalité de toutes les communes...

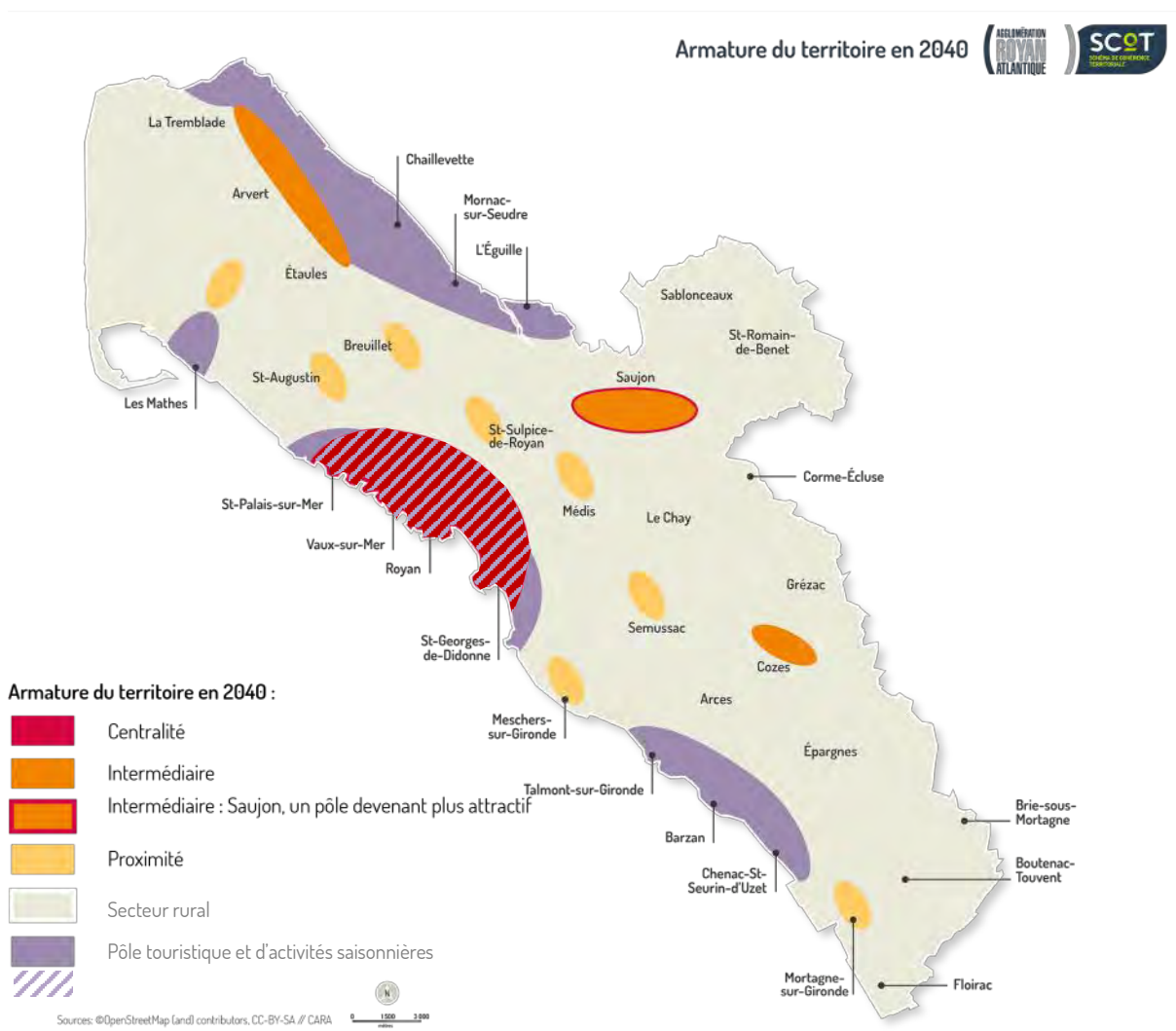
L'offre en logements et les surfaces ouvertes à l'urbanisation seront réparties sur tout le territoire, selon un développement en cohérence avec l'armature urbaine et dans une logique de maillage du territoire. L'objectif est de s'appuyer sur tous les centres-bourgs et centres-villes afin d'offrir un niveau d'équipements et de services de proximité en adéquation avec leurs caractéristiques et niveau d'armature et de faciliter les déplacements entre eux afin de répondre aux besoins variés de tout type de population.

1.2.1. En s'appuyant sur l'armature urbaine structurant le territoire

Pour un développement équilibré du territoire, la CARA souhaite organiser son développement urbain en confortant l'armature urbaine du territoire :

- **Densifier et conforter les fonctions centrales du principal pôle urbain** (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer) afin qu'il continue à rayonner sur l'ensemble du territoire et au-delà ;
- **Conforter les pôles intermédiaires comme véritables pôles d'équilibre de manière à ce qu'ils rayonnent sur l'ensemble de leur bassin de vie respectif** (Saujon, Cozes, La Tremblade-Arvert-Etaules) en secondant le pôle de centralité. Il s'agit d'offrir une alternative de projets structurants à celui-ci pour les différents besoins quotidiens (économiques, services, équipements, commerces, emploi, habitat, etc.). Les pôles intermédiaires ou pôles d'équilibre doivent être attractifs pour les habitants et les entreprises ; ils apportent à l'ensemble des communes du bassin de vie un niveau supplémentaire de services et d'équipements.
 - Au nord, le pôle la Tremblade/Arvert/Etaules doit être conforté.
 - Saujon est identifié comme un pôle à l'est qui doit devenir plus attractif en complémentarité avec le pôle de la centralité, à l'arrière de la façade littorale.
 - Au sud, le pôle de Cozes doit être redynamisé.

- **Affirmer les pôles touristiques et d'activités saisonnières** et favoriser la diversification de ces activités toute l'année.
- **Maintenir et renforcer les pôles de proximité** en termes d'habitat, de services et de commerces de proximité pour maintenir le dynamisme communal.
- **Préserver le secteur rural** en proposant un développement à un rythme constant qui permet de contenir l'étalement urbain et le mitage de l'espace agricole et naturel.



1.2.2. En travaillant les complémentarités N/S et Littoral/communes rurales

Consciente de la nécessité de parvenir à un développement plus équilibré, et que la diversité de son territoire est un atout encore trop peu mis en avant, la communauté d'agglomération Royan Atlantique souhaite, en association avec les acteurs locaux, poursuivre une logique de développement complémentaire à l'activité touristique. Elle est basée sur une meilleure valorisation des espaces ruraux, estuariens et ostréicoles, permettant l'émergence d'une véritable économie rurale.

1.2.3. En réinvestissant le centre des villes et des bourgs

Le territoire a l'ambition de revaloriser les centres-bourgs et centres-villes de tous les niveaux de l'armature urbaine comme lieux de vie où se mêlent habitat, travail, commerces et services de proximité... et où la faiblesse des distances peut faciliter les déplacements et réduire la dépendance à la voiture.

Il s'agit de :

- Favoriser la mixité des fonctions dans les centres ; ce qui permettra de maintenir des flux propices à la dynamisation de la vie locale (implantation d'activités compatibles avec l'habitat, commerces de proximité, habitat dense, services publics, équipements notamment de santé...)
- Favoriser le renouvellement urbain : l'optimisation de l'espace, le réemploi des bâtis vacants ou friches et la requalification de quartiers seront encouragés.
- Promouvoir des espaces publics de qualité propices à la convivialité : la collectivité souhaite encourager l'aménagement d'espaces publics où la biodiversité est prise en compte, adoptant une bonne gestion des ressources, notamment en eau et constituant des espaces de rencontres et de sociabilité.

1.3. ... pour répondre aux attentes des habitants

Le développement de la CARA doit pouvoir profiter à tous les habitants permanents, actuels et futurs, en confortant ses atouts et en améliorant ses points faibles. Pour cela, les élus proposent de travailler sur l'habitat, le commerce et l'économie de proximité, les équipements et l'offre de santé, les déplacements et les mobilités ; avec une attention particulière pour répondre aux besoins des familles.

1.3.1. Diversifier l'offre en logements en tout point du territoire

Les deux enjeux majeurs en matière de politique de l'habitat sont de devenir un territoire attractif toute l'année et de tendre vers un équilibre sociodémographique. Face au déséquilibre générationnel, aux disparités sociales et territoriales, l'amélioration de l'équilibre

sociodémographique est un élément essentiel pour le territoire qui doit en premier lieu retenir les jeunes, ainsi que les familles et les actifs. Il s'agit d'orienter le parc immobilier existant et futur vers une offre qui s'adresse davantage aux résidents à l'année, et de répondre plus largement aux besoins identifiés en matière d'amélioration des parcours résidentiels des jeunes ménages. Parallèlement, il convient de prendre en considération les conditions d'habitat des seniors, des ménages à revenus modestes et des personnes nécessitant des conditions de logement particulières.

La politique locale de l'habitat que la CARA souhaite mettre en œuvre s'articulera autour des orientations suivantes :

- Devenir un territoire plus attractif pour les actifs et les jeunes ménages en début de parcours résidentiel. Développer une offre en logements adaptée.
- Diversifier le parc immobilier afin de favoriser le turn-over et pouvoir répondre à tout type de demande au cours du parcours résidentiel de chacun.
- Répondre aux besoins en logements des personnes en perte d'autonomie.
- Permettre aux ménages à revenus modestes de limiter les coûts et les charges liés au logement.
- Compléter l'offre en direction des publics ayant des besoins spécifiques (faiblesses des ressources, difficultés d'ordre social, ...)

Pour cela, la collectivité souhaite :

- Valoriser le patrimoine bâti ancien (centres anciens), réduire la vacance inégalement répartie sur tout le territoire.
- Permettre la transformation et la réutilisation du bâti existant
- Trouver un équilibre entre résidences secondaires et résidences principales
- Favoriser l'accessibilité au logement des primo-accédants
- Développer le parc locatif et locatif social
- Accompagner le développement d'une offre adaptée pour les saisonniers en partenariat avec les acteurs locaux (chefs d'entreprises...)
- Favoriser des modes constructifs visant à optimiser la consommation de l'espace et l'usage du foncier disponible : s'appuyer sur l'armature urbaine pour articuler les bassins de vie et zones d'équipements et d'activités, maîtriser la consommation d'espace en privilégiant la consolidation des enveloppes urbaines, gérer les densité/formes urbaines en fonction du niveau de l'armature urbaine et des caractéristiques locales
- Accueillir les gens du voyage en poursuivant l'effort d'équipement en terrains d'accueil (aires de petits et grands passages) dans un objectif de mise en œuvre du schéma départemental.

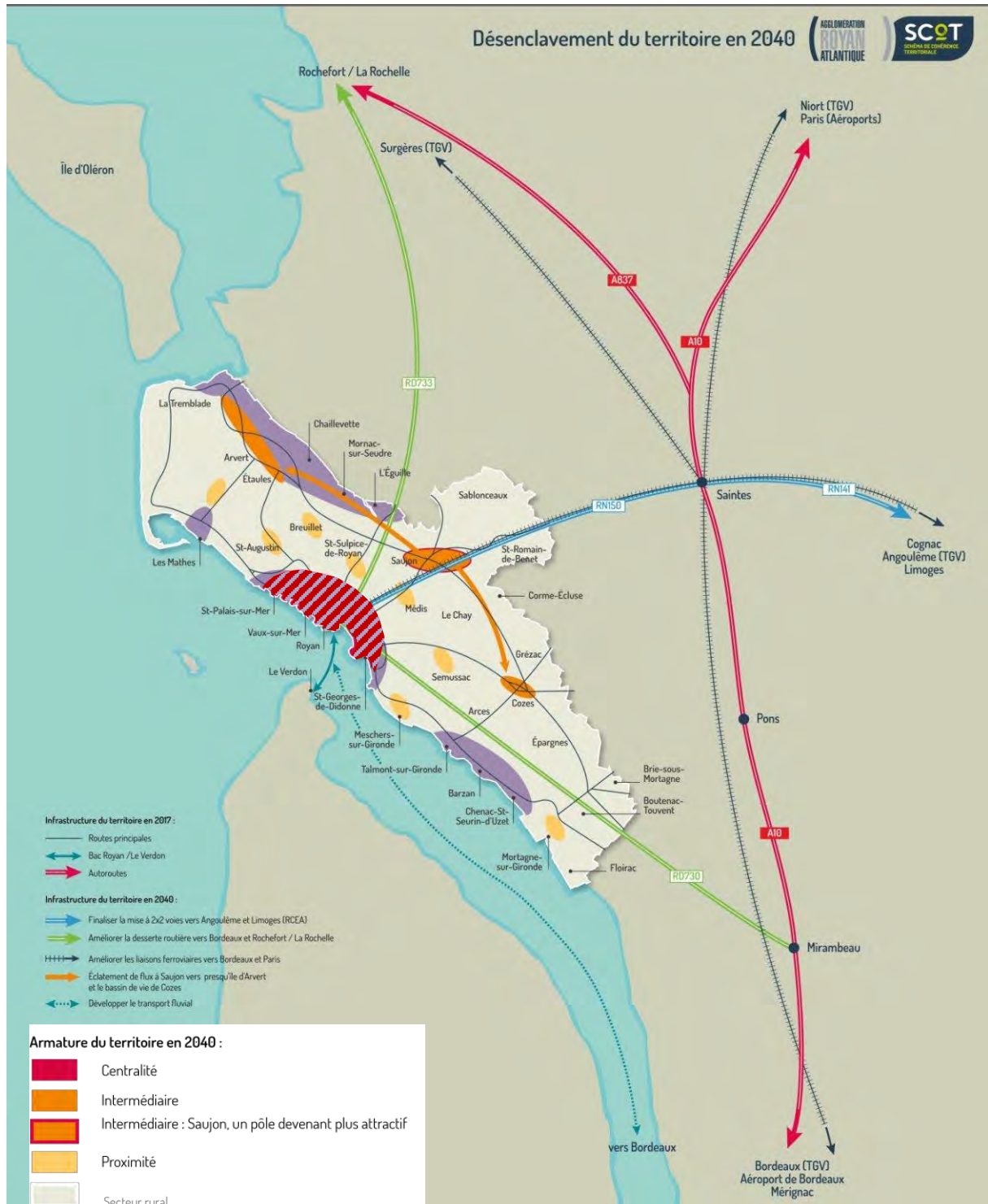
1.3.2. Développer une offre en commerces, services et équipements répondant aux besoins différenciés

- **Préserver les commerces de proximité en centralité :**
Les centralités (centres-bourgs et centres-villes) sont définies comme des espaces prioritaires de création de commerces afin de préserver leur vocation commerciale historique.

- **Structurer une offre de santé pour tous :**
Afin de répondre aux besoins importants de la population croissante, vieillissante, permanente ou saisonnière, et de gérer la démographie médicale déclinante, la CARA souhaite encourager l'attractivité du territoire et l'attractivité médicale et para-médicale (formations, logements, offre de services et équipements...)
Cela est primordial pour structurer une offre facilitant l'accès et la coordination des soins, préférentiellement dans les centralités (centres-bourgs et centres-villes) :
 - Structurer une offre de santé liant l'hôpital et la ville afin de conforter cet équipement de proximité qui répond à un besoin fondamental pour le territoire (service d'urgence, permanence des soins...)
 - Structurer le maillage et l'accessibilité aux soins en favorisant l'implantation et le développement de structures pluri-professionnelles de type maison de santé, centre de soins ... Celui-ci devra se mettre en place en coordination avec l'offre annexe (pharmacie, laboratoires...) et la desserte.

- **Améliorer une offre en équipements, de loisir, culturelle et sportive attractive pour la jeunesse**
 - Développer les formations initiales et continues en lien avec les filières du territoire.
 - Valoriser et mutualiser les salles culturelles et les équipements existants ainsi que la programmation culturelle à l'échelle intercommunale.
 - Etendre l'offre hors période estivale vers un public plus jeune et vers les actifs.
 - Moderniser et développer l'offre d'équipements aquatiques, d'activités et d'équipements du bien-être.
 - Poursuivre le déploiement des usages du numériques (fibre /très haut débit...)
 - Réfléchir à la pertinence d'un nouvel équipement multifonctionnel rayonnant sur tout le territoire et au-delà.

1.3.3. Organiser les mobilités en intégrant les temps de déplacement



- **Pour une cohérence et une unité territoriale**

Le premier objectif est que chaque personne puisse choisir le mode le plus approprié à ses déplacements tout en essayant au maximum de diminuer l'autosolisme :

- Inciter à la marche à pied et au vélo pour les déplacements courts en valorisant, en aménageant et en sécurisant les liaisons actives.
- Optimiser l'offre de transports en commun et l'adapter à la configuration du territoire : proposer une offre de mobilités plus compétitive pour rendre attractif ce mode et diminuer l'usage de la voiture individuelle : meilleure fréquence des bus, adaptation de l'offre aux usages, temps de trajet compétitif par rapport à la voiture (lignes fortes, rabattement, parkings relais).
- Accompagner les populations vers de nouvelles pratiques de déplacements (ex : co-voiturage, électromobilité, etc.).
- Diminuer la place de la voiture dans tous les projets d'aménagements en fonction des caractéristiques du site et de son usage et donner la priorité aux piétons et aux cyclistes pour les trajets du quotidien.
- Inciter à la mutualisation des stationnements et au développement des bornes électriques.

- **Pour faciliter l'accès au territoire**

Le deuxième objectif est le désenclavement ferré, routier et fluvial du territoire :

- Mettre à niveau les infrastructures ferroviaires de Royan à Angoulême et Niort pour se raccorder à la Ligne à Grande Vitesse Paris – Bordeaux et améliorer les liaisons vers Paris et Bordeaux.
- Moderniser la ligne transport express régional (TER) de Royan à Saintes pour une augmentation de la vitesse commerciale des TER et un meilleur cadencement des trajets.
- Connecter Royan à l'A10 avec l'amélioration de l'axe routier RD 730.
- Désengorger les circulations sur la frange littorale en éclatant les flux à Saujon vers la Presqu'île d'Arvert et vers Cozes. Le réseau routier serait structuré sur 2 arcs concentriques constitués respectivement par la RD 25, la RD 14 et la RD 117, reliées par des barreaux existants ou à créer.
- Améliorer la desserte routière : aménager la RN 150 entre Saujon et Royan, la RD 730 vers / depuis Bordeaux et les liaisons vers Rochefort et La Rochelle pour avoir une desserte efficace.
- Améliorer la desserte numérique du territoire au fur et à mesure des évolutions technologiques.
- Développer, dans la mesure du possible, le transport fluvial (transports de personnes et de marchandises) pour créer des liens avec Bordeaux.

=> Les thématiques d'habitat, de commerces, services et équipements de proximité et de mobilité et transport, sont étroitement liées. Pour encourager une proximité il est nécessaire d'être dans une démarche systémique :

- D'impliquer davantage les collectivités (CARA et communes) dans le choix des aménagements et opérations urbaines à vocation d'habitat.
- D'améliorer la complémentarité de la CARA et des communes sur les réflexions préalables en matière de réalisation d'opérations d'habitat, d'activités économiques ou mixtes ou d'implantation de services publics.
- Réfléchir à la desserte en réseaux, équipements, notamment de mobilité et transport lors du choix de la localisation d'un projet, favoriser la connexion des quartiers entre eux, faciliter, développer et intégrer les modes de déplacements actifs et collectifs dans les opérations d'habitat.

Si l'ambition de la CARA de rajeunir sa population passe en priorité par une politique de l'habitat adaptée et la proposition d'un cadre de vie qualitatif, elle nécessite en parallèle de développer l'emploi, la formation et de faciliter le recrutement.

2. LA CARA, UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET RAYONNANT

Transition économique, répondre aux besoins autrement

2.1. Valoriser les atouts du territoire pour l'accueil des salariés et conforter la CARA comme acteur majeur auprès des porteurs de projet

- Conforter la structure Up ! le Carré des Entrepreneurs en tant qu'agence d'attractivité économique.
- Faire du territoire un espace d'accueil privilégié pour le télétravail (offre tertiaire ou coworking en centre, tiers-lieux, proximité de loisirs, restauration, littoral...)
- Développer les modalités d'accueil des salariés et jeunes entrepreneurs (logement, transport, loisir, formation...)
- Faciliter le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire (pépinière, locatif d'entreprise...)
- Conforter et animer la stratégie de développement territorial avec des aides aux entreprises lisibles et efficaces, en facilitant la mobilisation des potentiels partenaires, en favorisant le renforcement des dynamiques endogènes dans le but de développer l'attractivité de nouvelles activités et de nouveaux talents.
- Faciliter l'accès des entreprises du territoire à des compétences de haut niveau pour accompagner leur développement notamment vers l'innovation : assurer la montée en compétences en rendant possible la formation, tout au long de la vie.

- Nouer des partenariats avec des universités et des centres de formations néo-aquitains afin de faciliter l'implantation des entreprises et d'attirer des jeunes diplômés sur le territoire.

2.2. Favoriser le maillage du développement économique dans le cadre d'une sobriété foncière et accompagner la montée en qualité des zones d'activités

2.2.1. Promouvoir un développement économique greffé sur l'existant

Il s'agit de maintenir et accueillir les entreprises en proposant des offres foncières et immobilières adaptées afin de favoriser le dynamisme économique, créateur d'emplois locaux et de valeur ajoutée sur le territoire.

Pour cela, la CARA s'engage vers plus de sobriété foncière :

- Favoriser le développement économique en confortant et développant les zones existantes et les projets en cours :
 - Conforter les espaces stratégiques et d'équilibre territorial pour disposer d'une offre relativement importante sur le pôle central et d'offres relais à la fois à l'est, au sud et au nord.
 - Engager une stratégie de densification des zones d'activités actuelles
 - Conforter l'activité tertiaire (dont les espaces de travail partagé) et une offre orientée vers les activités innovantes ne générant pas de nuisances concentrées sur les centralités, renforçant la dynamique de ces lieux de vie.
- Aménager les zones de manière à pouvoir répondre à tout un éventail de demandes sans thématisme forte sur une filière donnée, excepté dans une moindre mesure à Médias avec :
 - le développement d'un pôle dédié aux activités de services ou industrielles en lien notamment avec le fonctionnement de cette infrastructure ;
 - la requalification du site du Bois de la Fenêtre vers de l'économie circulaire.

2.2.2. Lutter contre la banalisation des zones économiques

Il s'agit de proposer aux entreprises un cadre plus valorisant pour leurs activités afin de renforcer leur image auprès de leurs clients comme auprès de leurs salariés ; et faire des ZAE des vitrines du développement économique du territoire qui s'insèrent harmonieusement dans leur environnement bâti et naturel. Mais il s'agit plus largement de préserver le grand paysager et les entrées de villes par laquelle la découverte du territoire débute.

- Affirmer une volonté de monter en qualité dans l'aménagement et l'organisation des zones (gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, végétalisation, développement des énergies renouvelables...)

- Travailler sur une identité commune des zones.

2.3. Accompagner les transitions de l'économie touristique et présentielle traditionnellement motrice de la dynamique territoriale

Avec une population multipliée par 2,5 en très haute saison touristique, le territoire de la CARA vit principalement de son économie touristique, toutefois marquée par une très forte saisonnalité. La volonté de la CARA est de renouveler cette économie et de fixer le développement sur une économie résidentielle performante.

- **Diversifier et favoriser la montée en gamme de l'activité touristique**

L'activité touristique de la CARA repose sur les multiples attraits du territoire qui ont favorisé son essor et sa notoriété depuis des décennies : douceur du climat, rivages et stations balnéaires, espaces forestiers, produits de la mer, patrimoine architectural...

Pour demain, la CARA envisage de :

- Continuer à développer un tourisme qui qualifie le territoire par la mise en valeur du cadre de vie et des activités, tout en assurant la sécurisation des espaces sensibles susceptibles d'être impactés par une sur-fréquentation estivale.
- Atténuer l'effet de la saisonnalité par la diversification de l'offre (ex : tourisme vert, tourisme d'affaires, etc.) et affirmer la position de la CARA comme destination touristique hors saison.
- Développer une montée en gamme pour engendrer des effets d'entraînement d'évolution de l'image, désaisonnaliser et capter des nouvelles clientèles plus aisées (catégories moyennes supérieures), voire internationales.

- **Passer du « Bien être et bien vieillir » au « Bien-être et bien vivre »**

En matière de bien-être, l'offre s'est diversifiée en particulier sur le territoire de Royan Atlantique où la démographie fait émerger des besoins croissants autour de produits et services permettant le maintien à domicile et l'accroissement du bien-être à tous les âges. Si la silver économie (domotique, équipements de la maison, loisir, mobilité...) répond aux besoins des seniors, les équipements et services initiés dépassent largement le public sénior. Ce domaine d'activité peut apporter des réponses très qualitatives à des besoins portés par l'ensemble de la population, autour de la maison intelligente, du bien être corporel et mental, du confort ou encore de la sécurité.

Il s'agit pour le territoire :

- D'accompagner les acteurs économiques dans la diversification de leurs activités. Cela parallèlement à un effort d'aménagement du territoire facilitant la vie des séniors (logements adaptés, intergénérationnels, mobilités facilités, accessibilité...) et par là même la vie de tous les usagers.
- D'affirmer le bien-être comme une force du territoire. Dans cette démarche, les Thermes de Saujon jouent un rôle de locomotive à conforter.

2.4. Diversifier l'économie en soutenant le développement durable et l'innovation et en favorisant la croissance des filières productives

Le territoire de la CARA souhaite diversifier son économie de façon à être plus résiliente. Pour cela elle s'appuie sur des filières productives traditionnelles mais également sur des caractéristiques particulières du territoire qui constituent également des opportunités à saisir. La finalité étant de développer une économie moins saisonnière.

2.4.1. En soutenant le développement durable et innovant de notre économie

Il s'agit de faire évoluer le modèle économique et social en renouvelant les façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, parmi lesquels le changement climatique, la raréfaction des ressources ou encore la précarité énergétique, source d'inégalités sociales. La CARA s'investit sur différents leviers notamment avec le développement de l'économie sociale et solidaire, le déploiement de solutions d'économie circulaire, le soutien à la transition éco-énergétiques des entreprises, la mise en valeur des réussites locales...

- **Développement durable et économie circulaire :**
Convaincue de l'importance de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable et innovant du territoire, la CARA entend pleinement se saisir de cette thématique en accompagnant plus particulièrement les activités d'économie et de réemploi. Pour cela la collectivité travaille en partenariat avec le CRESS Nouvelle Aquitaine et souhaite :
 - Développer l'offre en recyclerie / ressourcerie sur son territoire, en lien avec la compétence de valorisation des déchets.
 - Expérimenter des actions d'écologie industrielles et territoriales à l'échelle des zones d'activités économiques communautaires
 - Conseiller les entreprises dans leurs projets en faveur des transitions éco-énergétiques
 - Valoriser les bonnes pratiques en mettant en lumière les projets locaux exemplaires.

- **Innovation :**

Innover permettra au territoire d'être plus résilient aux changements. Les objectifs recherchés sont :

- Inciter les acteurs à développer de l'innovation pouvant créer de la valeur ajoutée et des emplois sur le territoire.
- Mobiliser les acteurs locaux dans une logique de co-construction et de co-production : « l'innovation pour et par le territoire ».
- La compétitivité passe également par la qualification, la montée des niveaux de compétence des emplois et des salariés et par l'adaptation de l'offre de formations.

Pour cela, la CARA s'appuiera sur son programme d'incubation Up ! et une offre en pépinières.

- **Santé de tout le vivant :**

Cette approche innovante et intégrée, qui se base sur l'interconnexion entre la santé humaine, la santé animale et l'état des écosystèmes, fait de la CARA un territoire engagé sur les sujets sanitaires et environnementaux, en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine et le Département de Charente-Maritime. Dans ce cadre, l'agglomération accompagnera le développement de projets s'inscrivant dans cette approche unifiée de la santé de tout le vivant.

2.4.2. En favorisant la croissance des filières productives

La CARA souhaite continuer à valoriser ses filières traditionnelles notamment celles d'excellences issues d'un long savoir-faire et qui ont façonné ses paysages :

- l'activité ostréicole avec les huîtres d'appellation Marennes-Oléron élevées sur le plus grand bassin ostréicole d'Europe, spécialisé dans l'affinage en claires,
- la viticulture avec la production de Pineau des Charentes et du Cognac, filière dynamique essentiellement tournée vers l'exportation.

Elle souhaite également diversifier ses filières de production en s'appuyant sur certaines particularités du territoire comme l'aérodrome, la présence d'entreprises en lien avec l'image et l'art et une concentration non négligeable d'activités autour du monde du cheval.

- **Croissance bleue :**

Faire de l'océan un allié de choix dans le développement des territoires, c'est la mission de la croissance bleue développée avec nos territoires voisins (CARO, CCIO et CCBM) en partenariat avec la Région. L'objectif est d'asseoir une dynamique économique

reposant sur le potentiel maritime actuel et futur tout en assurant la préservation du milieu marin sur lequel repose la démarche. De nombreuses activités en lien avec le maritime sont présentes sur le territoire : pêche, ostréiculture, aquaculture, tourisme, nautisme, protection et surveillance du littoral, ports et infrastructures portuaires. Il s'agit d'une approche transversale dans le but d'accompagner le développement des entreprises en lien avec le milieu maritime vers des pratiques plus vertueuses.

- **Agriculture, aquaculture et alimentation territoriales :**

Les surfaces agricoles et viticoles représentent 54 % de la surface de la CARA. L'agriculture et la viticulture jouent un rôle important dans la structuration, la gestion et la valorisation du territoire tant du point de vue économique, biologique, hydrologique que paysager. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a pour objectifs de :

- Maintenir les conditions de viabilité et de fonctionnalité des exploitations et des espaces de production agricole en limitant le mitage et les conflits de voisinage
- Préserver le foncier agricole, potentiel de production du territoire notamment en limitant l'étalement urbain
- Appuyer localement le développement de filières innovantes ayant des propriétés pas seulement alimentaires comme par exemple le chanvre
- Inciter à évoluer vers des modes de production raisonnés et respectueux de l'environnement.
- Optimiser la gestion de la ressource en eau.
- Concilier l'agriculture et la préservation des milieux aquatiques et humides.
- Valoriser les services rendus par l'agriculture pour faire mieux reconnaître le rôle économique, le fonctionnement et la diversité de l'agriculture locale.
- Encourager et accompagner le développement des circuits-courts de proximité et mettant en avant des produits de qualité.
- Conserver l'espace agricole comme un espace structurant du paysage et de l'identité du territoire.
- Etre vigilant sur les espaces agricoles littoraux face à la pression foncière.
- Préserver ou renforcer les continuités au sein des espaces agricoles ouverts (ex: haies).
- Permettre de connecter l'agriculture à l'innovation (agrivoltaïsme) de façon raisonnée lorsque cela induit une amélioration du potentiel agronomique, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas ou l'amélioration du bien-être animal.

L'objet est également d'accompagner la diversification de la production de façon à contribuer à une alimentation locale plus résiliente.

L'activité conchylicole et la pêche représentent un poids économique majeur sur la CARA.

La CARA souhaite :

- Susciter de nouvelles perspectives économiques locales : reconquérir les usages du marais salé en matière d'aquaculture, rechercher des synergies économiques avec les autres pôles d'activité du territoire.
 - Développer la pisciculture et l'algoculture grâce à la bonne qualité des eaux.
 - Augmenter la consommation locale de produits de la mer : les rendre plus accessibles pour le consommateur, former et informer les acteurs de la distribution locale de ces produits.
 - Valoriser les métiers et savoirs faire locaux : proposer une animation pédagogique aux scolaires, mise en valeur des métiers et des pratiques sur les sites d'activités.
- **Filière équine :**
La CARA a fait du « Cheval » un des marqueurs forts de son territoire en mettant en œuvre une politique ambitieuse d'investissement et d'accompagnement des acteurs de la filière. Aujourd'hui, la filière équine couvre un champ économique, sportif, de loisirs et touristique étendu. Le territoire souhaite continuer à accompagner le développement de la filière équine en soutenant notamment des projets structurant comme l'implantation d'une clinique chirurgicale équine (Equitom...) Cela en équilibre avec le maintien des terres agricoles.
 - **Industrie culturelle et créative :**
Avec plus de 700 opérateurs économiques recensés dans ce domaine, la CARA est d'ores et déjà investi par le secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC). En outre, elle accueille ou anime de nombreux événements qui participent à la richesse culturelle et créatives du territoire. Forte de ce constat, la CARA souhaite appuyer le développement de cette filière en :
 - Favorisant la structuration de la filière des industries culturelles et créatives,
 - Accompagnant l'émergence d'un cercle d'échanges des Industries culturelles et créatives,

- Accueillant sur le territoire de la CARA un lieu de référence pour le développement de la filière locale des industries culturelles ou créatives (lieu totem d'expression), en lien avec l'émergence d'un cercle d'échanges.
- **Industrie à haute valeur ajoutée :**

En termes d'emplois, le secteur industriel représente moins de 9% des postes occupés sur la CARA contre 16% au niveau départemental. La CARA voit là une opportunité pour diversifier ses activités économiques en développant la sphère productive afin de créer des emplois salariés non saisonniers mieux qualifiés et mieux rémunérés en structurant particulièrement les filières à haute valeur ajoutées. A travers le programme « Territoires d'Industrie », dispositif qui réunit la CARA à Rochefort Océan et aux communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron, le territoire veut se positionner dans l'espace régional, en soutenant l'industrie comme une destination économique attractive et reconnue, liant un écosystème dynamique et innovant à un cadre de vie et de travail exceptionnel.

Il sera facilité l'accès, l'accueil et le recrutement dans la filière industrielle de façon à initier de nouveaux publics à s'intéresser aux métiers liés à l'industrie.

2.5. Accompagner l'intégration du nouveau modèle commercial

Le commerce rentre dans une phase de transformation importante avec l'accélération du digital, la croissance du hors magasin et l'inadaptation croissante des hypermarchés aux profils des consommateurs.

- **Préserver les commerces de proximité dans les centres-bourgs et centres-villes**

Prioriser l'implantation des commerces de proximité ou des commerces permettant d'accroître l'attractivité commerciale des communes dans les centres-villes et les centres-bourgs.
- **Maitriser le développement de l'activité commerciale en périphérie et améliorer la lisibilité de l'activité commerciale en zone.**

Le commerce dont l'implantation n'est pas compatible avec l'organisation des centres-bourgs et centres-villes, devra se concentrer au sein des secteurs d'implantation périphérique identifiés et déjà existants. Leur nombre est limité. Il n'est pas envisagé la création de nouveaux centres commerciaux.

Il s'agit également de réduire le commerce dilué le long des axes de flux.
- **Accompagner le développement du commerce numérique et serviciel.**

3. LA CARA, UN TERRITOIRE RESPONSABLE ENVERS LES GENERATIONS ACTUELLES ET FUTURES

Transition écologique, énergétique et climatique

Il s'agit de préserver le cadre environnemental et patrimonial au service d'un développement durable et d'aménager l'espace autrement de manière à faire face au changement climatique et aux risques.

3.1. Se développer en prenant en compte les ressources naturelles du territoire

3.1.1. Sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau en favorisant la réutilisation

La collectivité de la CARA s'est façonnée pour répondre en priorité à cet enjeu. Elle souhaite rester pionnière dans la gestion des eaux et sa réutilisation.

La ressource en eau est un élément fondamental de l'habitabilité d'un territoire. Elle recouvre des fonctionnalités diverses, pas uniquement liée aux usages qu'en fait l'homme, mais aussi aux besoins naturels, notamment écologiques, Dans le cadre de son exploitation, il convient de veiller à la satisfaction de ces différentes fonctions, pour prévenir tout conflit d'usages.

D'une manière générale et conformément aux SAGE du territoire, les mesures de gestion de la ressource en eau seront intégrées au SCoT.

Concernant la protection de la ressource en eau, il convient de garantir sa disponibilité en quantité et en qualité, en concevant l'interrelation forte entre les eaux continentales et les eaux marines :

- Rechercher le juste équilibre entre les activités humaines (urbanisation, tourisme, agriculture, ...) et la préservation de la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif ;
- Promouvoir une consommation économe et rationnelle de la ressource en eau dans un objectif de sobriété ;
- Sécuriser l'alimentation en eau potable des usagers actuels et futurs en toutes saisons ;

- Préserver tous les éléments concourant au maintien d'un débit moyen des cours d'eau et à la qualité des masses d'eau : les ripisylves³, les zones humides et le réseau bocager ... ;
- Prévenir les risques de pollutions diffuses des cours d'eau et des nappes phréatiques, en lien notamment avec les dispositions relatives aux pratiques agricoles raisonnées ;
- Articuler le développement de l'urbanisation avec les capacités des systèmes d'assainissement des eaux usées pour limiter les pollutions.
- Permettre la gestion des eaux pluviales d'une manière globale et cohérente sur le territoire intercommunal en répondant notamment à 2 enjeux majeurs :
 - la diminution des risques d'inondation (limiter les effets de l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration in situ) ;
 - la préservation des ressources en eau et des milieux naturels (de nombreuses activités bien implantées sur les milieux récepteurs des rejets dépendent de la qualité de l'eau : conchyliculture, baignade, pêche, activités nautiques).
- Limiter l'imperméabilisation des sols en zone urbaine et favoriser l'infiltration in-situ.
- Favoriser la réutilisation des eaux traitées.
- Valoriser les eaux pluviales et grises dans l'aménagement ainsi que la végétation (présente ou à planter), source de rafraîchissement naturel.

3.1.2. Valoriser les ressources du sous-sol pour un développement locale durable

La CARA possède peu d'entreprises extractives sur son territoire avec notamment la carrière qui se développe à Grézac et l'activité d'extraction de granulat dans l'estuaire de la Gironde.

L'objectif est d'abord de préserver les évolutions des activités existantes dans le respect de l'environnement et de la stabilité de nos côtes et de préserver les gisements présents pour ne pas obérer les possibilités d'accès ultérieurs à la ressource.

La production primaire étant réduite pour satisfaire les besoins locaux en granulats et matériaux, la CARA souhaite en parallèle inciter le recyclage.

3.2. Préserver et mettre en valeur la biodiversité

Les milieux naturels du territoire sont divers et variés : dunaires, boisés, aquatiques et humides, littoraux. Ces « continuums » ou continuités écologiques constituent la trame verte

³ Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau.

et bleue du territoire. Ils se composent de réservoirs de biodiversité (habitats) et de corridors écologiques (espaces de migration et d'échange entre différentes populations).

Ils composent un mosaïque d'éco-paysages qui contribuent à l'identité du territoire et à sa logique de fonctionnement et d'organisation.

Le développement urbain et les infrastructures constituent un risque de dégradation de ces espaces remarquables et de coupure des corridors écologiques. Il s'agit donc de préserver et de renforcer les fonctionnalités écologiques au sein du territoire mais également avec les territoires limitrophes.

Le bon fonctionnement des liaisons entre milieux marins et terrestres (et particulièrement entre eaux douces et eaux estuariennes et marines), la biodiversité et les paysages constituent un enjeu majeur sur le territoire de la CARA.

Il s'agit de concevoir un développement qui ne fasse pas de dichotomie entre les sciences de la terre (nature) et les sciences sociales (culture). L'objectif est de concilier préservation de l'environnement et développement économique.

- Protéger les zones humides et leurs lisières, notamment les marais périurbains, pour conserver leurs fonctionnalités et leurs caractères et les services qu'ils rendent à l'homme en maintenant les pratiques agricoles extensives.
- Mieux appréhender la diversité des milieux littoraux pour en améliorer la protection vis-à-vis des pressions anthropiques (urbanisation, fréquentation touristique et agriculture intensive).
- Préserver la continuité hydraulique des cours d'eau pour assurer la circulation des espèces aquatiques et issues des milieux humides.
- Assurer une gestion adaptée des milieux forestiers et préserver ces milieux des pressions liées au tourisme estival.
- Entretenir les pelouses sèches calcicoles⁴ et préserver ces milieux, notamment vis-à-vis de l'urbanisation.
- Prévenir le recul des milieux bocagers en conservant les haies et bosquets.
- En lien avec les objectifs de sobriété énergétique, restaurer la trame noire en évitant le mitage urbain et en concevant des aménagements sobres d'un point de vue de

⁴ Il s'agit d'un milieu de strate herbacée qui se développe sur des sols calcaires sec à très secs. Elles constituent un habitat « patrimonial » de grand intérêt pour la biodiversité mais elles sont en recul et localement menacées.

l'éclairage (éclairage public raisonné et solutions innovantes), pour les opérations futures comme pour l'existant.

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques existantes. Restaurer certaines continuités écologiques dégradées (exemple : au sein des espaces agricoles ouverts, replanter des haies). Créer les continuités manquantes pour assurer les migrations et échanges entre les différentes populations.
- Veiller à ce que les choix d'urbanisation ne viennent pas détruire des réservoirs de biodiversité ou interrompre les continuités (corridors) écologiques.
- Intégrer les principes de préservation des fonctionnalités écologiques dans les aménagements urbains et d'infrastructures.
- Préserver les continuités écologiques existantes ; Restaurer certaines continuités écologiques dégradées (exemple : au sein des espaces agricoles ouverts, replanter des haies) ; Créer les continuités manquantes pour assurer les migrations et échanges entre les différentes populations.
- Suivre la logique d'évitement / réduction / compensation des impacts sur l'environnement des projets urbains. Assurer la perméabilité biologique de l'espace urbain.
- Prendre en compte les éléments de nature présents dans les zones urbanisées ou à urbaniser, notamment en favorisant le traitement paysager des nouveaux quartiers, basé sur les espèces locales.
- Favoriser le retour de la nature en ville, désartificialiser les cœurs urbains en intégrant la végétalisation des surfaces (toitures, parkings, éléments de nature en ville, ...) et en restaurant les fonctions régulatrices des sols.
- Assurer la sécurisation des milieux sensibles soumis à une forte fréquentation touristique estivale (Littoral et Presqu'île d'Arvert).

3.3. Préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial

La CARA tire son attractivité de la richesse et de la diversité de ses paysages. Elle présente des paysages emblématiques forts (Forêt de la Coubre, estuaire de la Gironde et ses coteaux au sud, marais de la Seudre, ...) ainsi qu'une importante diversité des milieux naturels (milieux dunaires, marais salés, coteaux calcaires, landes, ...) Ils constituent une mosaïque éco-

paysagère à préserver pour sa dimension patrimoniale et identitaire, mais également un potentiel touristique à valoriser.

- Concilier les différentes fonctions (écologique, touristique, productive, régulatrice) des grands ensembles éco-paysagers pour préserver l'intégrité des milieux, valoriser le caractère identitaire tout en permettant le développement du territoire.
- Concevoir un paysage urbain qualitatif :
 - Prendre en compte le patrimoine bâti à l'architecture traditionnelle et le petit patrimoine qui fait partie de la qualité des zones urbaines ou des paysages plus ruraux ;
 - Promouvoir la qualité des espaces publics par un traitement architectural et paysager des nouvelles opérations ;
 - Traiter les franges urbaines et entrées de ville en évitant l'étalement urbain et en soignant l'intégration paysagère des secteurs commerciaux périphériques et des zones d'activités.
- Préserver les points de vue remarquables, valoriser les panoramas, notamment de bord de mer et les vues sur l'agglomération royannaise, et mettre en scène les entrées de territoire.
- Inscrire le patrimoine dans la stratégie de développement : préserver les éléments remarquables (site UNESCO du phare de Cordouan, monuments historiques de tout le territoire...), les cônes de vue depuis et vers ses éléments ainsi que les marqueurs identitaires (secteurs ostréicoles, viticulture, bourgs ruraux, ...) tout en considérant leurs fonctions économiques.

3.4. Renforcer les actions en faveur de la transition énergétique, en route vers un territoire bas carbone et une trajectoire zéro déchets

Le réchauffement climatique constitue un enjeu global avec des conséquences à l'échelon local. Le territoire de la CARA apparaît particulièrement vulnérable face à ce phénomène du fait de sa position sur la frange littorale, qui l'expose à la montée du niveau de la mer, et de sa forte sensibilité aux périodes de sécheresse (problématique d'étiage, exposition au risque de feux de forêt, aléa retrait-gonflement des argiles, ...)

Compte tenu de sa forte attractivité résidentielle et des activités économiques présentes sur le territoire, la CARA a également un réel rôle à jouer en matière de lutte contre le réchauffement climatique et, plus largement, de transition énergétique.

Il s'agit de mettre en œuvre la stratégie définie dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à savoir :

- Maîtriser les consommations énergétiques et émissions locales :
 - en développant une stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique du secteur résidentiel (rénovation de l'existant, maîtrise de l'étalement urbain, promotion des aménagements durables) et des bâtiments publics ;
 - en mettant en œuvre un programme de mobilité bas carbone (développement des transports alternatifs à la voiture individuelle, utilisation de carburants alternatifs au pétrole, développement des liaisons douces au sein et entre les espaces urbanisés) ;
 - en accompagnant les activités économiques (tertiaire, patrimoine public, commande publique, alimentation).
- Développer une production autonome de l'énergie favorisant l'utilisation de ressources locales et pérennes et assurant un mix énergétique équilibré.
- Accroître les capacités de séquestration de carbone du territoire en encourageant la végétalisation : réintroduction de la nature en ville, valorisation des espaces de marais, développement des haies, conservation des prairies permanentes, ...
- Anticiper et s'adapter aux risques liés au changement climatique, notamment en lien avec les objectifs de préservation de la ressource en eau, de réduction des îlots de chaleur urbain, et de protection des habitants face aux risques naturels.
- Guider les habitants et les acteurs consommateurs d'énergie (entreprises, agriculteurs, collectivités, ...) via un accompagnement technique et la mise à disposition d'outils adéquats (cartographie énergies renouvelables, dispositif de rénovation, formations...), et fédérer l'ensemble de ces acteurs dans des démarches communes et concertées.
- Favoriser le réemploi des eaux usées traitées dans le cadre de projet d'irrigation.
- S'orienter vers des formes urbaines moins consommatrices en énergie.
- Prioriser la rénovation énergétique du parc de logements existants en lien avec le Programme Local de l'Habitat.
- Développer une politique de réduction d'émission des déchets à la source et de valorisation des déchets en développant une économie circulaire axée sur le réemploi, ceci dans toutes les filières.

3.5. Limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques et aux conséquences de l'évolution du trait de côte

Au regard des enjeux majeurs liés aux changements climatiques, la vigilance est de mise. La culture du risque doit être développée. Le risque naturel doit être intégré dans les projets urbains et la sécurité des personnes et des biens garantis par les aménagements d'une part, mais aussi et avant tout en limitant l'exposition et donc la vulnérabilité des personnes et des biens. Le risque est la résultante du croisement d'un aléa et d'un enjeu. En l'absence d'enjeu, le risque est limité. Face aux risques d'érosion du trait de côte et de submersion marine, en dehors des aménagements de défense contre la mer mis en œuvre dans une logique de protection des enjeux existants, le SCoT doit prioritairement promouvoir une moindre vulnérabilité des personnes et des biens. D'une manière générale, le SCoT intègre les orientations suivantes :

- Retranscrire et appliquer les dispositions des PPR pour éviter l'accroissement de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Renforcer la sensibilisation, l'information et la culture du risque de la population des zones vulnérables (inondation, submersion, feux de forêt et retrait / gonflement des argiles).
- Anticiper la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique au regard des risques de submersion marine, d'érosion du trait de côte, d'inondation et de feu de forêt.
- Prévoir des mesures dans les opérations d'habitat permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes face aux aléas climatiques.
- Limiter l'exacerbation des aléas naturels par des techniques alternatives en matière d'aménagement (coefficient de pleine terre⁵, imperméabilisation réduite, gestion des eaux pluviales sur site, ...)
- Favoriser une gestion sylvicole et un entretien raisonné des boisements :
 - Par une typologie et une structure des peuplements adaptés (favoriser la mixité des espèces et des degrés de maturité) ;
 - Privilégier un entretien adapté des massifs pour prévenir l'apparition des sources de feu et permettre un accès des secours.

⁵ Rapport entre la surface d'une parcelle et celle en terre naturelle qui constitue un *espace non construit, perméable, capable de recevoir des plantations et libre de tout équipement en profondeur à l'exclusion du passage de réseaux.*

- Prioriser la diminution de la vulnérabilité des personnes et des biens plutôt que la mise en œuvre d'aménagements « contre les phénomènes naturels » :
 - Conserver la naturalité des espaces soumis à l'aléa submersion marine, en application des dispositions du PPRn Submersion marine ;
 - Eviter l'urbanisation littorale et diminuer les enjeux dans les secteurs soumis à l'érosion du trait de côte.
 - Conserver la fonctionnalité des champs d'expansion de crue ;
 - Eloigner les populations des zones à risque marqué ;
Prévenir la présence humaine dans les zones boisées en période caniculaire, en limitant l'urbanisation dans les massifs et à leurs abords, et en organisant la déambulation.
- Opérer des choix d'aménagement et d'urbanisation limitant l'exposition des populations aux risques technologiques et aux nuisances.
- Éviter le mitage urbain et concevoir des aménagements sobres d'un point de vue de l'éclairage (éclairage public raisonné et solutions innovantes), pour les opérations futures comme pour l'existant, afin de réduire l'intensité de la pollution lumineuse du territoire.

L'objectif du PADD est bien de faire évoluer le territoire vers un développement raisonné, plus en harmonie avec ses caractéristiques et ses capacités, en les valorisant pour le bien-être de tous. Il s'agit pour la CARA de s'inscrire dans l'avenir en associant sobriété, attractivité territoriale et qualité de vie.